



## Échéances administratives agricoles – Jura

En noir : recensement agricole et inscriptions aux divers programmes et paiements directs

En vert : travaux dans les champs

En orange : fiscalité, déclaration d'impôts

### Dès le 20 janvier :

Début du recensement agricole (jusqu'au 15 mars).

Annnonce également pour les projets paysages, réseaux, qualité I, II et efficacité des ressources

Mise à jour recommandée du dossier IP-Suisse (biodiversité et climat).

### 30 janvier :

Remplir les documents inventaires pour le bouclage à venir.

### 15 février :

Date exigée pour le maintien d'une jachère tournante annuelle ou pluriannuelle.

Application de PPh possible.

Travail du sol possible sur les surfaces inscrites « couverture appropriée du sol »

### 15 mars :

Date limite pour le broyage des jachères.

Fin du recensement, fermeture sur ACORDA

### 31 mars :

Fin de la période d'entretien des haies (interdiction entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet).

### 30 avril :

Date limite pour le semis de jachères tournantes

Date limite pour l'établissement du dossier PER (doit être à dispo de l'exploitation au 1<sup>er</sup> mai et présentés en cas de contrôles, pas nécessaire de l'envoyer à AJAPI).

Dernier délai d'annonce de changements par rapport au recensement (réouverture du site ACORDA sur demande à ECR).

### 1<sup>er</sup> mai :

Date limite pour le remplacement des arbres fruitiers haute-tige et arbres isolés tombés précédemment (le nombre d'arbre sur pied doit correspondre au nombre annoncé au recensement).

**15 mai :**

Date limite pour le semis de bandes semées pour organismes utiles sur terres ouvertes (à maintenir minimum 100 jours pour les annuelles).

**15 juin :**

Date minimale pour la fauche des surfaces extensives en zone de plaine.

**Fin juin :**

Début du délai de demande de contributions dans les régions d'estivage (jusqu'au 31 juillet).

**30 juin :**

Délai remise déclaration d'impôts sans facturation de frais.

**1<sup>er</sup> juillet :**

Date minimale pour la fauche des surfaces extensives en ZMI et ZMII.

**15 juillet :**

Date minimale pour la fauche des surfaces extensives en ZMIII et ZM IV.

**31 juillet :**

Fin du délai pour demande de contributions dans les régions d'estivage.

**1<sup>er</sup> août :**

Début de la période d'entretien des haies.

**~ Début août :**

Ouverture inscriptions pour les PER, les contributions à la biodiversité, les systèmes de production (bio, extenso, PVLH, SRPA et SST) et les contributions à l'efficacité des ressources ainsi qu'à la qualité du paysage pour l'année suivante (via ACORDA).

**1<sup>er</sup> septembre :**

Fauche possible des surfaces à litière.

Semis possible des jachères tournantes (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 avril).

Pâturage possible des prairies extensives, peu intensives et riveraines d'un cours d'eau.

**~ Début septembre :**

Fin du délai des inscriptions PER pour l'année suivante (via ACORDA).

**15 septembre :**

Date limite pour le maintien des jachères tournantes.

**30 septembre :**

Modules complémentaires pour porcs, autres volailles, lapins. Module 6 et 7 à envoyer à AJAPI

Poulets de chairs : envoyer IMPEX à AJAPI

**1<sup>er</sup> octobre :**

Fauche possible des jachères florales (moitié de la surface) et des jachères tournantes jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

**31 octobre :**

Délai remise déclaration d'impôts (si pas d'arriérage d'impôts au 30.06).

PER : remplir fiche 3 – couverture du sol (à disposition sur l'exploitation en cas de contrôle).

**Env 10 novembre :**

Versement du 2<sup>ème</sup> acompte de paiements directs.

**15 novembre (dès 2023) :**

Date limite de l'application de PPh.

**30 novembre :**

Délai inscription à Bio Suisse et à un organisme de contrôle pour les nouvelles exploitations bios.

Fin du pacage sur les prairies extensives, peu intensives et riveraines d'un cours d'eau.

Mooh : délai d'annonce des quantités pour le système de planification.

**Env. 20 décembre :**

Dernier acompte de paiements directs, avec estivage et transition.